

PROTOCOLE D'UTILISATION De L'AERODROME D'ITXASSOU

-ACTIVITE DE VOL à VOILE-

1. Préambule

Le principe fondamental sur lequel repose la conception de ce protocole est l'adhésion volontaire et partagée des signataires au respect de l'environnement et notamment à la réduction des nuisances sonores.

Les pilotes des aéronefs remorqueurs devront être attentifs à la gêne que peut causer l'activité de remorquage dans les communes riveraines de l'aérodrome et sont conscients que ce protocole sera un engagement moral à respecter.

Le présent protocole s'applique à l'ensemble des pilotes remorqueurs du Centre de Vol à Voile

Le président du Centre de Vol à voile s'engage à rappeler périodiquement à ses pilotes les consignes contenues dans ce protocole.

Un pilote pourra déroger aux règles de ce protocole uniquement si la sécurité est engagée, la sécurité reste un objectif prioritaire de la circulation aérienne.

2. Parties concernées :

DSAC/SO

Centre de Vol à Voile

Créateur (Mairie d'Itxassou)

3. Description de la flotte

Aéronefs remorqueurs :

- Avion MS 880 Rallye (Immatriculation : F-BSDB)
- Ulm Ikarrus (Immatriculation : 03 AEN)

En cas de nécessité d'utilisation d'un autre aéronef remorqueur (panne ou maintenance), le CVV en informera au préalable le créateur.

Motoplaneur:

- F-CARL

Planeurs:

- 4 monoplaces F-CHLJ, F-CHDQ, F-CHID, F-CGYD
- 4 biplaces F-CGQP, F-CITS, F-CITX, F-CBDR

4 Conditions d'utilisation :

Les signataires, désireux de trouver d'un commun accord des mesures efficaces en vue d'une cohabitation sereine des différentes parties ont convenu ce qui suit :

Les journées d'activité sont réparties comme suit :

- Mercredi, Samedi, Dimanche et jours fériés
 - Horaires :
 - Hiver
 - o Début, 13h00 locales, 1er décollage du remorqueur
 - o Fin, 19h00 locales dernier décollage du remorqueur
 - Eté
 - o Début, 13h30 locales, 1er décollage du remorqueur
 - o Fin, 19h00 locales dernier décollage du remorqueur
- Période de référence : Changement officiel d'horaire Hiver-Eté

Le CVV- aura la possibilité d'être ouvert 15 jours consécutifs pendant la période estivale (accord préalable avec les modélistes, avec copie au créateur).

Les trajectoires de décollage s'effectuent face au vent avec un QFU préférentiel face à l'ouest en cas de vent de travers. Ces trajectoires doivent permettre de rejoindre au plus tôt une altitude qui permette à tout moment au planeur de rejoindre la piste en toute sécurité en cas de rupture de câble.

La trajectoire initiale s'effectue dans l'axe de la piste jusqu'à l'obtention de cette altitude de sécurité.

Pour les décollages face à l'est, le pilote remorqueur s'efforcera de faire une altération de cap vers le nord d'environ 20° à 30° afin de limiter les nuisances, la sécurité devant être assurée dans tous les cas.

Pour l'activité voltige aérienne en planeur, le volume dédié (box) sera décalé de 500 mètres vers l'ouest, toujours dans le souci du respect des riverains.

5 Sensibilisation des pilotes :

Les pilotes, membres du CVV, seront sensibilisés à la situation de l'aérodrome et à l'environnement.

Ils s'engageront à respecter les consignes particulières éditées dans la carte VAC et les consignes figurant dans ce protocole.

Les circuits décrits ci-dessus et dont la carte est jointe en annexe seront affichés et communiqués à l'ensemble des pilotes qui devront les respecter.

Tout manquement injustifié aux règles édictées dans ce protocole fera l'objet d'investigations susceptibles d'être suivies de sanctions (pilotage du comité de suivi)

6 Statistiques

Le CVV fournira sur demande les statistiques suivantes :

- Nombre total des mouvements par types d'avions remorqueurs :
(Ex en 2015)
82 remorqués par l'avion, 1117 remorqués par l'ULM

Une synthèse des statistiques sera présentée en comité de suivi

7 Délocalisation de l'activité:

Le statut de l'aérodrome ne permet pas la formation au pilotage d'Ulm et d'avion.

En cas de besoin de formation d'élèves au brevet de pilote ULM, l'activité sera délocalisée sur d'autres aérodromes.

En fin de formation au brevet de pilote ULM, l'instructeur procédera au lâcher terrain de l'élève sur l'aérodrome d'Itxassou.

La formation de pilotes ULM au remorquage planeurs s'effectuera sur l'aérodrome.

8 Evaluation de l'efficacité de la charte et suivi :

Le protocole entrera en vigueur entre les parties dès sa signature par toutes les parties signataires.

Les parties s'engagent à faire régulièrement le point de la mise en œuvre des différentes mesures de ce protocole et à en évaluer son efficacité.

Une première réunion d'évaluation aura lieu en comité de suivi.

Elles s'engagent par ailleurs à privilégier la voie du dialogue pour résoudre tout différent qui pourrait les opposer.

Lorsque des amendements du protocole s'imposent, ceux-ci y seront intégrés d'un commun accord.

9 Annexes :

1-Procédures CVV

2-Carte VAC de l'aérodrome en vigueur.

10 Signatures

**Monsieur le Maire
De la Commune d'Ixassou**



**Monsieur le Directeur
De la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Ouest**

P.O.
Philippe PIERRE
*Direction de la sécurité de
l'Aviation civile Sud-Ouest*

**Monsieur le Président
Du Centre de Vol à Voile (CVV) Robert Iribarne**

Annexe 1 Procédures CVV

C.V.V.

Procédure remorquage
Décollage-Atterrissage
terrain d'Itxassou

La piste du terrain d'Itxassou est utilisable selon les deux orientations magnétiques suivantes :

- Piste 08 : axe 083°
- Piste 26 : axe 263°

L'axe de piste utilisé est défini par l'orientation magnétique et la force du vent

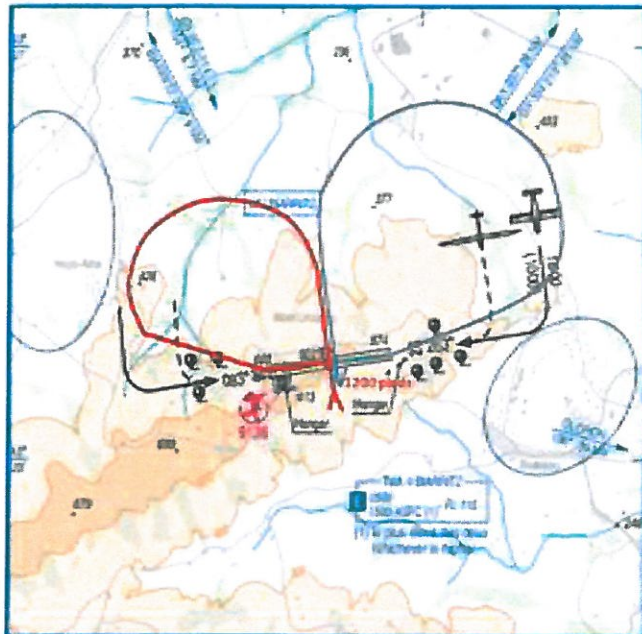
Les trajectoires « nominales » décollage-atterrissage sont décrites selon deux procédures :

- Procédures piste 08
- Procédures piste 26

Rappel :

Une trajectoire nominale est la représentation sur une carte de la trajectoire d'un aéronef en condition météorologique standard.

Procédure remorquage piste 08

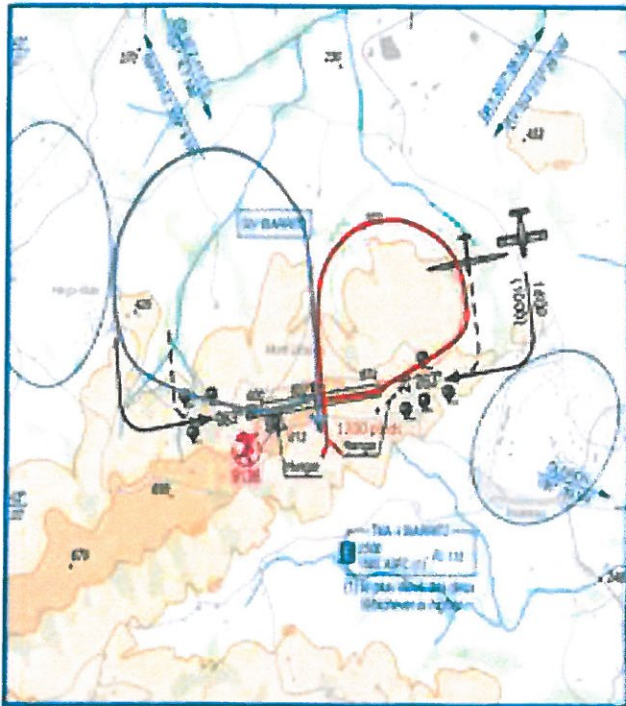


Décollage :

- Alignement et décollage au cap 083°
- Après décollage, en montée, altération de cap à gauche
- Virage en montée vers le Nord à 120 Km/h
- Virage à gauche pour un passage verticale piste à 1200 pieds QNH
- Eloignement vers le sud

Atterrissage :

- A l'arrivée, passage verticale piste à 1200 pieds QNH
- Prise de terrain par le Nord
- Virage à gauche en descente pour rejoindre l'axe de piste 083°
- Au seuil de piste, largage du câble juste avant l'arrondi précédent l'atterrissage
- Atterrissage, puis remontée du remorqueur à contre QFU
- Roulage jusqu'au stationnement côté Sud



Décollage : →

- Alignement et décollage au cap 263°
- Après décollage en montée, altération de cap à droite.
- Virage en montée vers le nord à 120 km/h
- Virage à droite pour un passage verticale piste à 1200 pieds QNH
- Eloignement vers le sud

Atterrissage : →

- A l'arrivée, passage verticale piste à 1200 pieds QNH
- Prise de terrain par le Nord
- Virage à droite en descente pour rejoindre l'axe de piste 263°
- Au seuil de piste, largage du câble juste avant l'arrondi précédent l'atterrissage
- Atterrissage, puis remontée du remorqueur à contre QFU
- Roulage jusqu'au stationnement côté Sud

**Annexe 2
Carte VAC**

ATTERRISSAGE A VUE Visual landing

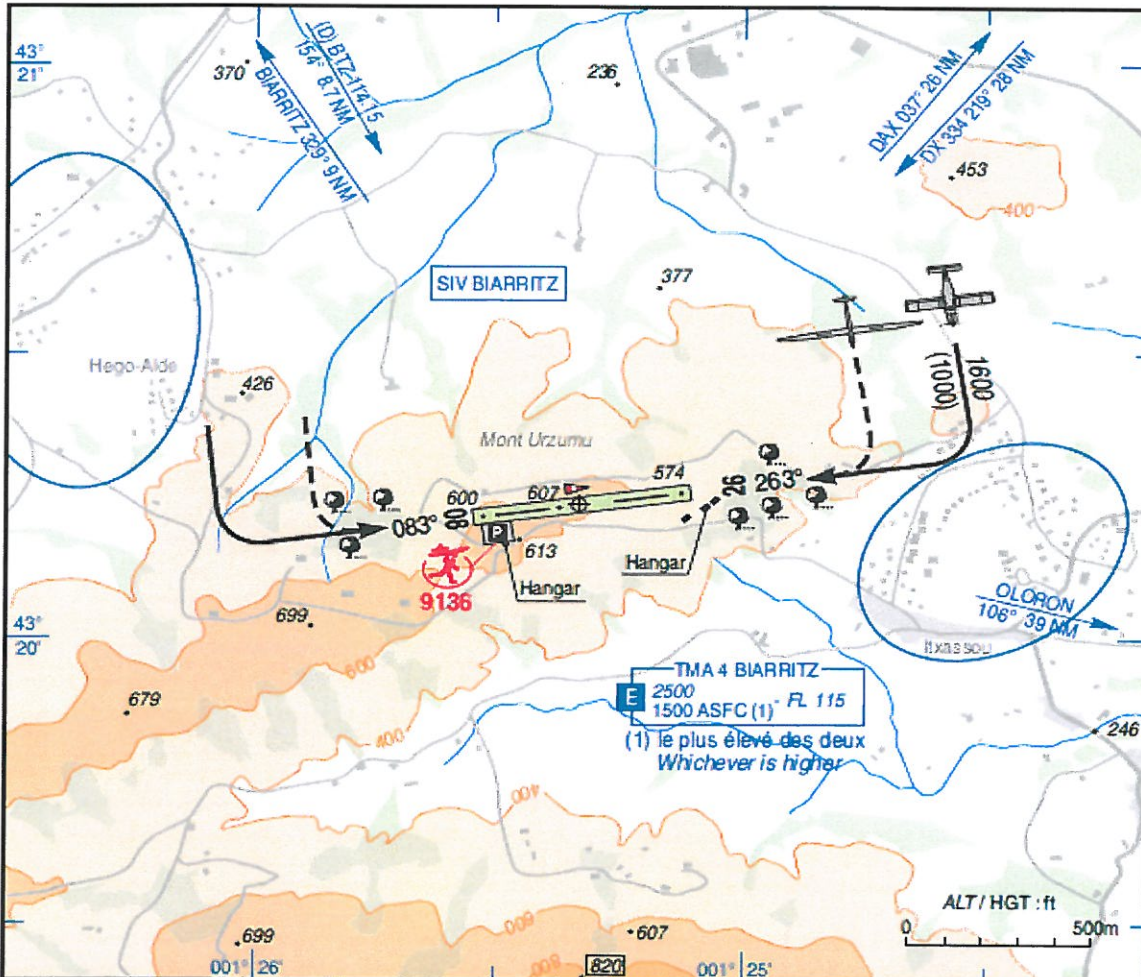
Usage restreint
Restricted use

ITXASSOU
AD 2 LFIX ATT 01

04 FEB 16

					ALT AD : 607 (22 hPa)	LFIX
					LAT : 43 20 15 N	Non WGS-84
					LONG : 001 25 20 W	VAR : 1°W (15)

APP : NIL
TWR : NIL
A/A : 123.5



RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	TODA	ASDA	LDA
08	083	600 x 50	Non revêtue Unpaved	-	600	600	600
26	263				600	600	600

Aides lumineuses : NIL

Lighting aids : NIL



AMDT 03/16 CHG : VAR, orientations, interdictions de survol.

© SIA

ITXASSOU

Consignes particulières / *Special Instructions*

Conditions d'utilisation de l'AD

AD réservé au vol à voile et aux ACFT de servitude.

← AD interdit aux hélicoptères.

AD réservé aux ACFT munis de radio.

Dangers à la navigation aérienne

Importante dénivellation aux deux QFU.

L'attention des pilotes est spécialement attirée sur les conditions aérologiques très particulières, notamment en cas de vent du sud.

Procédures et consignes particulières

Aménagement de deux bandes revêtues (150 x 5 m) incluses dans la piste en herbe.

Roulage interdit hors piste et parking.

Utilisation des 2 bandes revêtues réservée aux ACFT de servitude.

Activités diverses

Volige planeur (N° 6690) axe RWY, longueur 1000 m, centrée sur ARP ; SR-SS ; 4500 ft/2000 ft AMSL, info assurée sur FREQ A/A.

Parachutage (N° 366), centré sur 432015N, 0012525W ; ETE : SR-2100 ; HIV : SR-2200. FL 115, PPR BIARRITZ APP.

AEM N° 9136 : 330 ft AAL.

AD operating conditions

AD reserved for gliders and service ACFT.

AD prohibited for HEL.

AD reserved for radio equipped ACFT.

Air navigation hazards

Caution advised due to drop at both RWY ends.

Pilot's attention is especially drawn towards specific aerological conditions, with southerly wind.

Procedures and special instructions

Presence of two paved runways (150 x 5 m) within grass strip.

Taxiing prohibited except on RWY and PRKG.

Use of two paved RWY reserved for service ACFT.

Special activities

Aerobatics : gliders (NR 6690) centered on ARP and 1000 m length on RWY axis ; SR-SS ; 4500 ft/2000 ft AMSL, information on A/A FREQ.

PJE activity (NR 366) centered on 432015N, 0012525W, SUM: SR-2100 ; WIN: SR-2200. FL 115, PPR BIARRITZ APP.

AEM activity NR 9136 / 330 ft AAL.

Informations diverses / *Miscellaneous*

ETE : - 1 HR / SUM : - 1 HR

- 1- **Situation / Location** : 1,5 km NW Itxassou (64 - Pyrénées Atlantiques).
- 2- **ATS** : NIL.
- 3- **VFR de nuit / Night VFR** : NIL.
- 4- **Exploitant d'aérodrome / AD operator** : ACB.
- ← 5- **AVA** : DSAC / Sud-Ouest (voir / see GEN).
- 6- **BRIA** : BORDEAUX (voir / see GEN).
- 7- **Préparation du vol / Flight preparation** : Acheminement PLNVFR / Addressing VFR FPL : voir / see GEN12.
- 8- **MET** : VFR : voir / see GEN VAC ; IFR : voir / see AIP GEN 3.5 ; Station : NIL.
- 9- **Douanes / Customs** : NIL.
- 10- **AVT** : Carburant / Fuel : 100LL - Lubrifiant / Lubricant : 100. Réservé aux avions de servitude du centre de vol à voile / Reserved for service ACFT from gliding center.
- 11- **SSLIA** : Niveau 1 / Level 1.
- 12- **Péril animalier / Wildlife strike hazard** : NIL.
- 13- **Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars** : NIL.
- 14- **Réparations / Repairs** : NIL.
- 15- **ACB** : Centre de vol à voile Sous Lieutenant Robert Iribarne TEL : 05 59 29 75 12.